

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique |
| Herausgeber: | Société fribourgeoise d'éducation |
| Band: | 89 (1960) |
| Heft: | 5 |
| Rubrik: | Vle Prix littéraire de l'Œuvre suisse des Lectures pour la jeunesse |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VI^e Prix littéraire de l'Œuvre suisse des Lectures pour la jeunesse

Le comité de l'OSLJ, grâce à l'appui du Département de l'Instruction publique et des cultes du canton de Vaud (Fonds cantonal des arts et des lettres), organise un 8^e prix littéraire offert à tous les écrivains suisses de langue française.

Conditions du concours

1. Les textes doivent être des œuvres inédites. Les traductions et adaptations ne sont pas admises.
2. Le choix du sujet est libre.
3. Les textes auront de 800 à 900 lignes dactylographiées, format commercial.
4. Les envois seront anonymes, accompagnés d'une devise reproduite sur une enveloppe contenant le nom et l'adresse de l'auteur.
5. Les textes seront adressés en trois exemplaires à Fr. Rostan, chemin de Bellevue 30, Lausanne, avant le 1^{er} juillet 1960.
6. Le jury, présidé par M. Maurice Zermatten, homme de lettres, et comptant parmi ses membres M^{me} Berthe Vuillemin, écrivain, déléguée du Fonds cantonal des arts et des lettres, jugera sans appel.
7. Il sera décerné trois prix aux auteurs des meilleurs textes dignes d'être publiés, soit :
 - a) un premier prix de 600 fr. ;
 - b) un deuxième prix de 500 fr. ;
 - c) un troisième prix de 400 fr.
8. Les textes primés deviendront propriété exclusive de l'OSLJ et seront publiés en édition illustrée par les soins du secrétariat central de l'OSLJ.
9. Les récits non retenus seront retournés à leurs auteurs.
10. Les auteurs participant à ce concours littéraire s'engagent à accepter les conditions ci-dessus.

Lausanne, le 15 mars 1960.

Le président du comité romand OSLJ :
F. ROSTAN.